



COMITE DIRECTEUR

Réunion du Mardi 19 Juin 2018

Procès-Verbal N° 07

Président : Arnaud Delpal.

Présents : Aline Chaomleffel, Anne-Sophie Frazao, Marie Pierre Gineste, Béatrice Latapie-Bouloc Patrick Bel, Roger Bouyssou, Jean-Louis Caumes, Pierre Clot, Jacques Gaubert, Jean-Michel Lemourier, Franck Plennecassagne, Christian Poux.

Excusés : René Cabot, Didier Campredon, Alain Cisternino, Bernard Debanc, Philippe Delmas, Patrice Garrigues, Francis Guibert, Jean Luc Martin, Patrick Pfeiffer, Patrick Salomon, Arnaud Viargues.

1. Approbation

Le compte-rendu du **PV 05** de la réunion du Comité Directeur du 15 Mai 2018 est approuvé à l'unanimité.

2- Informations du Président

Assemblées Fédérales

Le Président, Arnaud DELPAL, informe les membres du Comité Directeur de la tenue de l'Assemblée Générale de la Ligue de Football Amateur le 1 Juin 2018 à Strasbourg, puis celle de l'Assemblée de la Fédération Française de Football les 2 juin 2018.

Il faut se féliciter de la bonne santé financière de la Fédération avec un budget de 250 M€. Le Président rappelle aussi que le partenariat avec l'équipementier Nike a été renouvelé jusqu'en 2026. Les clubs ont la possibilité d'obtenir des ballons offerts gracieusement grâce à ce partenariat en s'inscrivant sur FOOTAMATEUR.FFF.FR. (Ballon de match d'une valeur de 60€).

Point sur la Ligue Occitanie

Le Président, Arnaud DELPAL, informe les membres du Comité Directeur que la situation est toujours aussi difficile à la Ligue, malgré les demandes du Président de la FFF, Noël LE GRAET, de faire passer le Football et l'Intérêt Général des Clubs avant certains intérêts personnels.

Il informe que l'Assemblée Générale de Révocation de la ligue Occitanie aura lieu le 30 juin 2018 au matin à Muret; l'après-midi, il s'en suivra l'Assemblée Générale Ordinaire de la Ligue Occitanie avec la mise au vote du Candidat désigné par le Conseil de Ligue : Guy Glaria..

Le 18 juin 2018 a eu lieu un Conseil de Ligue. Le planning des différents championnats ont été présentés. Les montées et les descentes ont été proposées et validées lors de ce Conseil de Ligue.

3. Point sur les événements de Juin

a) Point sur les Finales départementales

La Finale des TECHNICIENS DES SPORTS COLLECTIFS a eu lieu le samedi 2 Juin 2018 à 18h00 sur le Stade Municipal de La Primaube. Malgré les aléas de la Météo, de nombreux supporters s'étaient déplacés pour voir la victoire de ST JEAN LEDERGUES sur les hommes de CREISSELS.

Les Finales BRALEY se sont déroulées le dimanche 3 Juin 2018 au stade municipal de Bezannes. Devant de nombreux supporters, les Féminines de SEBAZAC se sont imposées devant les filles de la JS LEVEZOU. Pour la Finale Masculine, REQUISTA s'imposera pendant les prolongations sur les hommes de MONTBAZENS.

Le Président, Arnaud DELPAL, s'associe aux membres du Comité Directeur pour féliciter les équipes finalistes pour leur Fair-Play. De même, il tient à remercier les clubs supports de ces Finales, ainsi que Mr Vincent LABOURDENNE des TECHNICIENS DES SPORTS COLLECTIFS et Mr Christian BRALEY des Ets BRALEY, pour leur soutien et pour leur partenariat lors de ces Finales.

De même, Les Finales jeunes Via Santé et Crédit Mutuel U15 et U17 ont eu lieu le 9 Juin à St Geniez d'Olt. On y aura vu les victoires successives de MONASTERE/RAF en U15 et de ST AFFRIQUE en U17 pour les coupes VIA SANTE.

En Coupe Aveyron U15 CREDIT MUTUEL « FAN DE », ce sont les jeunes de FOOT VALLON qui remporte le trophée. L'équipe de SEVERAC-SAINT LAURENT, remporte quant à elle la Coupe Aveyron U17. Chez les U19, l'entente de MONTBAZENS –RIGNAC –PAYS ALZUREEN s'octroie la Coupe d'Aveyron.

Les Finales de la Coupe Aveyron-Lozère U15 et U17 ont eu lieu le 14 Juin à St Geniez. RAF 3 s'est imposé en U15 et MENDE s'est imposé en U17.

Le Président, Arnaud DELPAL, remercie les municipalités pour le prêt de leurs installations et aussi les clubs supports à l'organisation de ces journées. Il remercie aussi le CREDIT MUTUEL et VIA SANTE pour leur partenariat qui ont permis les dotations chez les jeunes. Enfin, il remercie la Commission Coupes et Championnats jeunes pour son travail au bon déroulement de ces Finales.

b) Foot 2 Rue

Cette saison, l'opération « Foot2rue » s'est déroulée sur les trois secteurs.

- Le 27 mai 2018 sur l'esplanade de la salle des fêtes de Rodez, couplé au dernier match de D1 Féminines RAF/OL.
- Le 16 juin à St Affrique et Decazeville, couplé au 1^{er} match de l'équipe de France en Coupe du Monde. C'est en tout près de 150 jeunes filles, licenciées et non-licenciées, qui ont pu profiter des activités footballistiques qui leur ont été proposé sur les 3 sites. Il faudra bien entendu suivre les perspectives de prise de licences en club pour les jeunes filles non-licenciées.

Le Président, Arnaud DELPAL, remercie les municipalités de Decazeville, Rodez et St Affrique pour le prêt de leurs installations et les clubs supports au « Foot2rue ». Il remercie le Pôle Féminin et l'Equipe Technique Départementale pour l'organisation de ces événements importants dans le développement du Football Féminin, à un an de la Coupe du Monde Féminine en France.

4. Point sur le classement

a) Commission Coupes et Championnats

En application des Règlements du District Aveyron Football, après vérification des obligations des clubs vis-à-vis du Statut des Educateurs, Statut des Equipes de Jeunes, Statut de l'Arbitrage, la Commission propose au COMITE DIRECTEUR des Montées et Descentes à l'issue de la saison 2017/2018, sous réserve de l'engagement des équipes à enregistrer avant le 6 Juillet 2018 et des dossiers disciplinaires en cours :

Ligue Occitanie

Monte d'Excellence en **Régionale 3** (le premier de la poule d'Excellence) :

- ✓ ESPALION 1

District Aveyron Football

Départementale 1 (poule unique de 12 clubs)

Le Conseil de Ligue réuni le 18 juin 2018 a validé les situations suivantes (sous réserve des dossiers en cours).

Descend de Promotion d'honneur Ligue ou R3 en **Départementale 1** :

- ✓ RIGNAC USP 1
- ✓ SEVERAC LE CHATEAU 1 (Nouvelle dénomination FC SOURCES DE L'AVEYRON 1 le club de Séverac fusionnant avec Lapanouse)

Descend de Promotion de Ligue ou R4 en **Départementale 1** :

- ✓ NAUCELLE FC 1
- ✓ FOOT VALLON 1
- ✓ AS AGUESSAC 1
- ✓ FOOT VALLEE LOT CAPDENAC 1
- ✓ MILLAU SO1
- ✓ BAS ROUERGUE1 (Non maintenu en R3 en raison du statut de l'arbitrage 3ème Année)

Afin de combler les places vacantes, le Comité Directeur valide les accessions suivantes :

Montent d'Excellence (D2) en **Départementale 1**

- ✓ REQUISTA US 1
- ✓ SALLES CURAN/CURAN 1
- ✓ JS LEVEZOU FOOT 1
- ✓ VILLENEUVOIS/DIEGE

Le club de LAPANOUSE ne peut accéder en Départementale 1 (en raison du statut de l'arbitrage PV n°3 de la CDA du 7 juin 2018) il est maintenu en D2 (Nouvelle dénomination FC SOURCES DE L'AVEYRON 2, fusion avec Séverac).

Départementale 2 (poule unique de 12 clubs)

Le Comité Directeur valide les maintiens suivants :

- ✓ LAPANOUSE 1 Nouvelle dénomination FC SOURCES DE L'AVEYRON 2
- ✓ CAMPUAC/GOLINHAC1
- ✓ ST LAURENT/LA CANOURGUE 1
- ✓ PAYS ALZUREEN1
- ✓ ST AFFRIQUE 2
- ✓ LUC PRIMAUBE FC 3

Afin de combler les places vacantes, le Comité Directeur valide les accessions de 1° Division suivantes :

- ✓ Poule A - VABRES L'ABBAYE 1
- ✓ Poule A - AGEN/GAGES 1
- ✓ Poule A - RIEUPEYROUX/ LA SALVETAT 2
- ✓ Poule B - DRUELLE F.C. 2
- ✓ Poule B - ARGENCE VIADENE 1
- ✓ Poule B - MONTBAZENS U.S. 1

Départementale 3 (2 poules de 12 clubs)

Descend de l'Excellence en Départementale 3 (le dernier de la poule) :

- ✓ LAISSAC 1

Le Comité Directeur valide les maintiens suivants :

- ✓ Poule A ó BOZOULS A.O. 1
- ✓ Poule A ó DOURDOU U.S. 1
- ✓ Poule A ó CAMARES 1
- ✓ Poule A ó ST GENIEZ D'OLT 1
- ✓ Poule A ó TOULONJAC 1
- ✓ Poule A ó LE MONASTERE2
- ✓ Poule A ó VAL D'ASSOU LA ROUQUETTE 1 (fusion entre Savignac/Banac et Val d'Assou)
Nouvelle dénomination FOOT ROUERGUE 1
- ✓ Poule A ó FOOT VALLON 2
- ✓ Poule B ó COMBES 1
- ✓ Poule B ó MERIDIENNE D'OLT F.C. 1
- ✓ Poule B ó VILLEC/MOURET/ENTRAYGUES. 1
- ✓ Poule B ó OLEMPES 2
- ✓ Poule B ó PENCHOT/LIVINHAC 1
- ✓ Poule B ó VILLEFRANCHE ROUERGUE 2
- ✓ Poule B - COSTECALDE LESTRADE 1

Montent de Promotion de 1^{ère} division en Départementale 3 (le 1^{er} de chaque poule) :

- ✓ Poule A ó LARZAC VALLEES 1
- ✓ Poule B ó RIGNAC U.S.P. 2
- ✓ Poule C ó SEBAZAC 2
- ✓ Poule D ó ONET LE CHATEAU 3

Afin de combler les places vacantes, le Comité Directeur valide les accessions de Promotion 1^o Division suivantes :

Pour combler les vacances en Départementale 3, il est fait appel aux seconds de Promotion de 1^{ère} division en règle avec les statuts (arbitrage et jeunes) qui sont :

- ✓ Poule B ó REQUISTA US 2
- ✓ Poule D ó BEZONNES CAU 1

Puis, aux meilleurs troisièmes de Promotion de 1^{ère} division en règle avec les statuts (arbitrage et jeunes) qui sont dans l'ordre :

- ✓ Poule B ó ESP. F.C. 88 2 en remplacement de SAVIGNAC/BANAC qui a fusionné, en application de l'article 39 alinéa 8 des règlements généraux les équipes du nouveau club prennent les places hiérarchiques laissées libre par celles des clubs dissous à raison d'une seule par niveau
- ✓ Poule A ó ST GEORGES / ST ROME 2

Départementale 4 (3 poules de 12 clubs)

Descendent de 1^{ère} division en Départementale 4 (le dernier de chaque poule) :

- ✓ Poule A ó SEVERAC LE CHATEAU 2 (Nouvelle dénomination FC SOURCES DE L'AVEYRON 3)

- ✓ Poule B ó PARELOUP CEOR 1.
- ✓ Poule B ó SAVIGNAC/BANAC1 (Nouvelle dénomination FOOT ROUERGUE 2).
En raison de la fusion avec VAL D'ASSOU LA ROUQUETTE 1 et en application de l'article 39 alinéa 8 des règlements généraux les équipes du nouveau club prennent les places hiérarchiques laissées libre par celles des clubs dissous à raison d'une seule par niveau.

Le Comité Directeur valide les maintiens suivants :

- ✓ Poule A ó ST JUERY 1 (ne peut accéder en D3 en raison du statut de l'arbitrage)
- ✓ Poule A ó HAUT LEVEZOU
- ✓ Poule A ó AGUESSAC 2
- ✓ Poule A ó VABRES L'ABBAYE 2
- ✓ Poule A ó CANET/PRADES DE SALARS 1
- ✓ Poule A ó ST AFFRIQUE 3
- ✓ Poule A ó SALLES CURAN/CURAN 2

- ✓ Poule B ó FOISSAC 1
- ✓ Poule B ó NAUCELLE FC 2
- ✓ Poule B ó JS BASSIN2
- ✓ Poule B ó COLOMBIES
- ✓ Poule B ó FOOT VALLEE DU LOT CAPDENAC 2
- ✓ Poule B ó PAYS ALZUREEN 2
- ✓ Poule B ó RIVES ES 1

- ✓ Poule C ó CAPDENAC PORTUGAIS 1(ne peut accéder en D3 en raison du statut de l'arbitrage)
- ✓ Poule C ó MAHORAIS ASC 1 (ne peut accéder en D3 en raison de la réglementation sur les jeunes)
- ✓ Poule C ó BOUSSAC 1
- ✓ Poule C ó LE PLO 2005 (mise en sommeil du club)
- ✓ Poule C ó BAS ROUERGUE 2
- ✓ Poule C ó JS LEVEZOU 2
- ✓ Poule C ó FS RIEUPEYROUX/LA SAL. 3
- ✓ Poule C ó MERIDIENNE D'OLT F.C. 2
- ✓ Poule C ó MONTBAZENS US 2

- ✓ Poule D ó SOULAGES BONNEVAL 1 (ne peut accéder en D3 en raison de la réglementation sur les jeunes)
- ✓ Poule D ó LAISSAC 2
- ✓ Poule D ó STE RADEGONDE 1
- ✓ Poule D ó LIOUJAS FC 1
- ✓ Poule D ó GOUTRENS/MAYRAN 1
- ✓ Poule D ó FIRMI 1
- ✓ Poule D ó ARGENCE VIADENE 2

Montent de 2^{ème} division en Départementale 4 (le 1^{er} de chaque poule) :

- ✓ Poule A ó MILLAU 2
- ✓ Poule B ó CAUSSE LESTANG 1

- ✓ Poule C ó MOYRAZES 1
- ✓ Poule D ó AGEN/GAGES 2

Pour combler les vacances en Départementale 4 éventuelles, et dans l'attente de l'engagement des clubs, il sera fait appel au meilleur second de deuxième Division :

- ✓ CREISSELS (ne peut accéder en D4 en raison du statut de l'arbitrage)
- ✓ 1 ó ESPALION 2 (2,23)
- ✓ 2 ó VILLECOMTAL 2 (2,05)
- ✓ 3 ó SOUYRI/DRUELLE 1 (1,87)

Départementale 5 (3 poules de 11 clubs)

Descendent de Promotion de 1^{ère} division en Départementale 5 (le dernier de chaque poule et les plus mauvais avant dernier) :

- ✓ Poule A ó ST BEAUZELY 1
- ✓ Poule B : LA CAPELLE BLEYS (mise en sommeil du club)
- ✓ Poule C ó VILLENEUVE/DIEGE 2
- ✓ Poule D : LES MOUTIERS (Forfait général, descend en D6)
- ✓ Poule A ó RIVIERE SUR TARN (+ mauvais avant dernier)
- ✓ Poule D ó DOURDOU U.S. 2 (+ mauvais avant dernier)

Le Comité Directeur valide les maintiens suivants :

- ✓ Poule A ó CREISSELS/AGUESSAC 1
- ✓ Poule A ó SAUCLIERES 1
- ✓ Poule A ó ST JEAN LEDERGUES 1
- ✓ Poule A ó ST ROME TARN 1
- ✓ Poule A ó ST SERNIN/COUPIAC 1
- ✓ Poule A ó LARZAC VALLEES 2

- ✓ Poule B ó SOUYRI/DRUELLE 1
- ✓ Poule B ó TOULONJAC 2
- ✓ Poule B ó REQUISTA US 3
- ✓ Poule B ó COMBES ES 2
- ✓ Poule B ó SAVIGNAC/BANAC 2 Nouvelle dénomination FOOT ROUERGUE 3
- ✓ Poule B ó ESP. F.C. 88 3

- ✓ Poule C ó VILLEC/MOURET/ENTRAY. 2
- ✓ Poule C ó ST JULIEN DE RODELLE 1
- ✓ Poule C ó NAUCELLE FC 3
- ✓ Poule C ó CAMPUAC/GOLINHAC 2
- ✓ Poule C ó SEBAZAC 3
- ✓ Poule C ó CAMBOULAZET 1
- Poule C : PENCHOT/LIVINHAC 2

- ✓ Poule D ó ESPALION 2
- ✓ Poule D ó AUBRAC 98 1

- ✓ Poule D ó LE VIBAL 1
- ✓ Poule D ó BOZOULS A.O. 2
- ✓ Poule D ó BEZONNES CAU. 2
- Poule D ó LAPANOUSE (Nouvelle dénomination FC SOURCES DE L'AVEYRON 1 le club de Séverac fusionnant avec Lapanouse)

Montent de 3^{ème} division en Départementale 5 (les deux premiers de chaque poule de la phase 2 niveau1) :

- ✓ Poule A ó MANHAC 1
- ✓ Poule A ó LA SELVE RULLAC1
- ✓ Poule B ó VILLEFRANCHOISE AS 1 (mise en sommeil du club)
- ✓ Poule B ó VABRE TIZAC1
- ✓ Poule C ó RIGNAC USP 3
- ✓ Poule C ó Le club de DRUELLE/SOUYRI 3 ne peut accéder compte tenu de la présence de l'équipe de SOUYRI/DRUELLE 1 en Départementale 5

Pour combler les vacances en Départementale 5 éventuelles et dans l'attente de l'engagement des clubs, il sera fait appel au repêchage en fonction de leur classement des clubs de 2^{ème} division qui descendent.

Départementale 6

Descend de Promotion de 1^{ère} division en départementale 6 : Poule D ó LES MOUTIERS 1 (Forfait Général lors de la phase retour)

Descendent de 2^{ème} division en Départementale 6 (les trois derniers de chaque poule + les plus mauvais 8^{ème}) :

- ✓ Poule A ó MONTJAUX 1 - COSTECALDE LESTRADE 2, ALRANCE 1, PARELOUP CEOR FC 2
- ✓ Poule B ó LA BASTIDE 1, MAHORAIS ASC 2, VAL D'ASSOU/BAS ROUERGUE 2, FIRMI 2
- ✓ Poule C ó MERIDIENNE D'OLT F.C. 3, FOISSAC 2, ANGLARS/VAUREILLES/MONT.1
- ✓ Poule D ó ST LAURENT/CAMPAGNAC 2, LA TERRISSE 1, LAISSAC 3, ST COME/ST GENIEZ 1

Cette information entendue, les Membres du Comité Directeur valident les accessions et les descentes du Championnat Séniors.

4. Point sur les actions menées par les différentes Commissions

a) Commissions Féminines

Béatrice Latapie-Bouloc, Présidente de la Commission des Championnats Féminins, informe les membres du Comité Directeur que deux matchs ont dû être neutralisé.

Aussi, plusieurs clubs l'ont déjà contacté en vue de créer des équipes féminines sur le département. Elle encourage les clubs à se servir du site du District pour pouvoir communiquer et promouvoir le Football Féminin dans les clubs.

De même, elle informe que tous les clubs Féminins, susceptibles de monter, ont été contacté et qu'aucun ne souhaite jouer en Ligue la saison prochaine.

De même elle informe des montées et des descentes pour les championnats féminins, **sous réserves d'un dossier disciplinaire en cours et des engagements des clubs pour la saison prochaine** :

Descendent de Féminines Excellence (future D1) en Féminines Honneur (future D2):

- ✓ BOZOULS
- ✓ BAS ROUERGUE

Montent de Féminines Honneur (future D2) en Féminines Excellence (future D1) :

- ✓ LAISSAC/ST-GENIEZ/ST LAURENT
- ✓ LA SELVE RULHAC /REQUISTA

Cette information entendue, les Membres du Comité Directeur valident les accessions et les descentes du Championnat Féminin.

b) Commission Arbitrage

Jean Louis Caumes, Président de la Commission Départementale d'Arbitrage, rappelle que les Arbitres qui souhaitent changer de club doivent en informer le District mais aussi la raison motivée de ce changement conformément à l'Article 30 du Statut de l'Arbitrage.

5. Questions diverses

La Secrétaire Générale, Aline Chaomleffel, informe les clubs lauréats au Challenge du Fair-Play Groupama :

- ✓ Féminines : Haut Lévézou
- ✓ Départemental 2 : Salles Curan-Curan
- ✓ Départemental 3 : Méridienne d'Olt
- ✓ Départemental 4 : U.S. Réquista
- ✓ Départemental 5 : I.C. Bezannes
- ✓ U19 : A.S. Aguessac

Le Président, Arnaud DELPAL, rappelle aux membres des différentes Commissions du District, que seul le Président d'une Commission peut valider la candidature d'un membre à une Commission.

Le Président,

Arnaud DELPAL

La Secrétaire Générale,

Aline CHAOMLEFFEL